



A Mâlain, le 9 février 2017

Monsieur le président de la communauté de communes Ouche et Montagne, mesdames et messieurs les membres de la commission « Eau et assainissement »

Une soixantaine de membres fondateurs se sont rassemblés durant le mois de janvier pour créer l'association « Eau Bien commun Ouche & Montagne ». Cette association oeuvrera pour remettre la question de l'eau au cœur d'une préoccupation citoyenne partagée. Elle cherchera à sensibiliser les usagers de notre territoire à une approche de l'eau comme bien commun, par un travail d'information, de formation et d'éducation populaire. Sensible à une approche vivante de la démocratie, l'association cherchera à développer toutes les coopérations possibles, notamment avec les élus en charge de la question de l'eau. En ce sens, l'association sera force de propositions et d'analyses dans une démarche constructive et respectueuse des prérogatives de chacun. Elle saura aussi faire connaître ses désaccords et restera très vigilante à ce que le processus de réflexion et de décision quant à l'avenir de la gestion de l'eau sur notre territoire soit à la fois transparent et respectueux de toutes les aspirations, notamment celles portées par les usagers de l'eau.

Nous savons que cette année 2018 sera décisive. Il en va de notre responsabilité collective de créer les conditions pour que les décisions concernant la gestion de l'eau répondent au triple impératif de la soutenabilité écologique, de la justice sociale et de l'efficacité économique. A ce propos, nous souhaitons attirer votre attention sur quatre points qui nous semblent importants de mettre en discussion.

(i) Le calendrier : le rendu de l'étude juridique et tarifaire commanditée à un cabinet privé a pris, semble-t-il, beaucoup de retard. Une première phase d'étude concernait notamment l'évaluation globale des besoins d'une régie communautaire, son organisation administrative et juridique, et les enjeux comptables, fiscaux et financiers associés. Ces résultats ne sont toujours pas parvenus aux élus. La présentation faite au conseil communautaire du 9 novembre 2017 n'en fait nullement état, précisant qu'à ce jour la modélisation sur les scénarios envisagés (continuité d'un régime de délégation ou régie publique intercommunale) « n'a été faite que dans le cas où les 6 services eaux actuellement en régie restaient sous ce mode de gestion ». Or, il nous semble important que les élus aient dans les meilleurs délais tous ces éléments et qu'un rendu public puisse avoir lieu en conseil communautaire, sans quoi le choix entre les différents scénarios ne reposera pas sur une analyse équitable. L'échéance d'octobre 2018 nous semble trop éloignée, étant entendu qu'au 1er janvier 2020 une solution opérationnelle devra être déployée sur une partie du territoire (concernée par la DSP ex-CCVO) et que les délais de conception et de mise en place de chacun des scénarios ne sont pas équivalents. Ainsi, un rapport intermédiaire fait par la commission « eau et assainissement » durant le premier semestre 2018 permettrait une analyse plus sereine et faciliterait une discussion élargie notamment avec les usagers.

(ii) L'analyse de l'existant : dans l'hypothèse d'un prolongement d'un régime de délégation, il nous semblerait opportun de faire une analyse complète du régime de DSP existant (ex-CCVO et ex-SIED). Un audit indépendant a-t-il été fait sur ces contrats, au-delà des rapports établis annuellement par les délégataires eux-mêmes ?

(iii) La prise en compte des enjeux écologiques : nous notons que les enjeux écologiques sont peu présents dans les réflexions actuelles. Or, c'est une question cruciale tant la ressource-eau

est précieuse et fragile. Nous souhaiterions que deux aspects fassent partie de la discussion : (a) Economiser la ressource : à l'instar d'autres collectivités, des systèmes de tarification progressive de l'eau sont envisageables pour encourager les comportements vertueux et économiser la ressource-eau, tout en favorisant une plus grande justice sociale. Nous souhaiterions qu'ils soient étudiés au même titre que toute autre mesure de sensibilisation sur l'économie de la ressource ; (b) Protéger la ressource : une réflexion globale sur la gestion de l'eau devrait aussi intégrer des moyens de protéger la ressource (puisque'il s'agit *in fine* de fournir aux usagers une eau de qualité), en particulier sur les aires de captage (dont certaines sont très sensibles sur notre territoire) par des politiques incitatives permettant l'accompagnement et la conversion des activités économiques vers des pratiques plus soutenables. A titre d'exemple, la politique de l'eau de notre territoire pourrait s'accompagner d'un plan ambitieux de transition écologique de l'agriculture, co-construite avec les partenaires compétents.

(iv) **L'enjeu démocratique** : nous reconnaissons le mandat qui vous a été donné dans le cadre d'un processus d'élection démocratiquement organisée, tout comme nous reconnaissons les compétences et les engagements des membres de la commission « eau et assainissement ». *In fine*, ce sont bien les élus qui décideront. Sans remettre en cause cet aspect, nous croyons aussi qu'une démocratie vivante est une démocratie où les citoyens peuvent prendre la parole et intervenir dans le débat politique pour co-construire les orientations qui les concernent directement (l'exemple de l'eau est en cela paradigmatique). Dans cet état d'esprit, vous savez que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « l'assemblée délibérante d'une collectivité territoriale peut soumettre à référendum local tout projet de délibération tendant à régler une affaire de la compétence de cette collectivité » (article LO1112-1). Il nous semble que sur une question aussi cruciale que celle de l'eau où des décisions vont être prises pour les décennies à venir, l'organisation d'un référendum local à portée consultative nous paraît plus que pertinent. Celui-ci devrait évidemment s'accompagner d'une information juste et complète auprès de tous les usagers appelés à se prononcer. Assurément, une telle expérimentation démocratique valoriserait l'engagement et le travail des élus de notre territoire.

En attirant votre attention aujourd'hui sur ces différents points, nous ne souhaitons pas nous positionner en opposition aux travaux actuellement assumés par les élus en charge de cette question. Au contraire, nous souhaitons contribuer à la réflexion et aux débats avec un souci sincère pour le bien commun et le long terme.

Si les membres de la commission « Eau et assainissement » veulent nous rencontrer, ce sera évidemment avec plaisir. Nous organiserons dans les prochains mois plusieurs réunions publiques qui permettront aux habitants de notre territoire de s'informer sur ce dossier à la fois complexe et primordial de l'eau. Votre participation et contribution à celles-ci seraient également très appréciées. Dans le même état d'esprit, nous avons le plaisir de joindre à la présente le premier numéro de notre lettre d'information « Ça coule de source » dont l'objectif est d'informer, de sensibiliser et de générer une envie commune de se ré-approprier la question de l'eau sur notre territoire. Nous vous invitons à vous inscrire à celle-ci et, si vous le souhaitez, à y contribuer.

Enfin, si vous décidiez de solliciter des compétences d'élus extérieurs à notre communauté de communes, sachez que nous sommes en mesure de vous faire quelques propositions.

Veillez agréer, mesdames et messieurs, l'expression de nos salutations les plus sincères et les plus coopératives.

L'équipe de coordination de Eau Bien Commun Ouche & Montagne

P.S. : Dans un souci de transparence, nous rendons public la présente lettre

Association Eau Bien Commun Ouche & Montagne
28-30 rue de la gare 21410 Mâlain
contact@ebc-ouchemontagne.fr // www.ebc-ouchemontagne.fr